



MINISTRE DES ENSEIGNEMENTS
MATERNEL ET PRIMAIRE

REPUBLIQUE DU BENIN

01 BP 10 Porto-Novo
Tél.: +229 20 21 52 22
Fax : +229 20 21 52 22
E-mail : memp.info@gouv.bj

Le Ministre

Porto-Novo, le 09 mai 2023

N° 059 /MEMP/DC/SGM/CTOIP/DEP/DEM/SP

COMMUNIQUE

Il me revient avec insistance que certaines écoles privées foulent au pied les instructions officielles relatives au calendrier scolaire et aux emplois du temps.

Les investigations menées par mon département ministériel révèlent non seulement le non respect du calendrier scolaire mais aussi des horaires officiels d'ouverture et de fermeture des classes par certains établissements sans y être préalablement autorisés.

D'autres se prépareraient même à congédier les élèves des cours intermédiaires pour les grandes vacances dès la deuxième quinzaine du mois de mai.

Je rappelle que ces comportements sont passibles de sanctions pouvant aller jusqu'au retrait définitif et irréversible de l'autorisation d'ouverture.

J'invite les uns et les autres à se conformer strictement aux dispositions légales et réglementaires en matière d'éducation en République du Bénin

Les Directeurs Départementaux des Enseignements Maternel et Primaire (DDEMP), les Chefs de Régions Pédagogiques (CRP) et les Conseillers pédagogiques (CP), sont chacun dans son ressort territorial chargés de veiller à l'application stricte des instructions ci-dessus rappelées.

J'attacherai du prix au respect sans faille des présentes instructions.



Salimane KARIMOU